

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, tenue le 12 novembre 2024 à 8h00 à la Salle du conseil de St-Flavien, au 177, rue Principale St-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

Mme Huguette Charest (en Teams)
M. Denis Pérusse (absent)
Mme Suzanne Croteau

St-Flavien :

M. Éric Lepage, président
M. Sylvain T. Bouffard (absent)
M. Normand Côté

Sont aussi présents :

Mme Danielle Bédard, secrétaire-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations par intérim

Sont absents :

La séance est ouverte à 8 h 00 par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l’ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024
3. Acceptation des comptes du mois d’octobre 2024
4. Information :
 - Local administratif – suivi des travaux
 - Consommation d’eau
 - Formation Edmond – POINT ANNULÉ
 - Vidange des boues de chaux
 - Norme OLMHS
 - INRS – printemps 2025
5. Embauche de Madame Nancy Labbé
6. Embauche de Monsieur Benjamin Blanchet
7. Inscription à la formation d’Edmond - POINT ANNULÉ
8. Facturation d’Aulagris Inc – bris des bassins - POINT ANNULÉ
9. Varia
 - 9.1 - Essais de toxicité
 - 9.2 – Capacité résiduelle des étangs
 - 9.3 – Dépassement de coûts – travaux Can Explore
10. Période de questions
11. Levée de l’assemblée

- 2024-11-098

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE
- 2024-11-099

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 soit adopté.

ADOPTÉE
- 2024-11-100

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois d'octobre 2024 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité ;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois d'octobre 2024 au montant de 157 949.81 \$.

ADOPTÉE
4. INFORMATIONS :

LOCAL ADMINISTRATIF – SUIVI DES TRAVAUX :

Madame Danielle Roy fait état de la situation concernant les travaux de réaménagement du local administratif. Les travaux n'avancent pas comme prévu car le sous-contractant qui doit effectuer les travaux de plomberie a un manque de personnel.

CONSOMMATION D'EAU :

Madame Danielle Roy mentionne que la consommation d'eau des deux municipalités est semblable au mois passé. Concernant le puits témoin, le niveau est augmenté.

Madame Roy informe les élus qu'il y aurait peut-être possibilité de fonctionner avec les deux Acti-flo, ce qui permettrait de produire davantage d'eau et ainsi pallier les mois critiques, soit mai et juin. Des essais seront effectués cet hiver avant le mois de mai. Il serait peut-être possible d'utiliser 2 puits en même temps.

FORMATION EDMOND :

Ce point est annulé.

VIDANGE DES BOUES DE CHAUX :

Madame Danielle Roy informe les élus du montant des bris occasionnés aux équipements d'Aulagris Inc. lors de la vidange des boues de chaux. Nous attendons un retour de la compagnie Fertior concernant leur facture finale.

Un dépassement des coûts est à prévoir puisque certains transporteurs se sont désistés en cours de vidange en raison de la présence de morceaux d’asphalte et de gravier retrouvés dans leur citerne. Le temps estimé pour les travaux a donc été plus long que prévu.

NORME OLMHS :

Madame Danielle Bédard explique qu’une nouvelle norme comptable appelée OLMHS (Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations) est maintenant en vigueur pour les entreprises du secteur public. C’est l’organisme privé et indépendant, appelé le conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui établit les normes comptables.

Selon les informations reçues du comptable (DGL), un travail doit être fait sur le terrain par toutes les municipalités et les régies afin d’établir un rapport établissant la comptabilisation d’une OMHS. Une formation a été donnée le 17 octobre dernier à ce sujet.

Après discussion avec une dame du MAMH et en lien avec une lettre reçue en mai 2024 à la suite du dépôt du rapport financier par DGL, on me confirme qu’une note est placée au rapport financier par le vérificateur comptable. Quant aux impacts de la non-réalisation du rapport en 2024, il n’y en a aucun. Ce travail pourra se faire dans les prochaines années et engendrera des frais d’experts ingénieurs.

Il faudra prévoir un budget pour l’année 2026.

INRS – PRINTEMPS 2025 :

A la suite de la résolution prise au mois d’octobre 2024 concernant l’intérêt de la Régie pour le projet expertise de l’INRS et transmise à la MRC, Monsieur Éric Lepage mentionne qu’il n’a pas encore reçu l’information à savoir si la candidature de la Régie avait été retenue.

Si le tout se concrétise, cette chaire de recherche se déroulerait au printemps 2025 et demandera une implication maximum de 30 heures pour la Régie et les deux municipalités.

2024-11-101

5. EMBAUCHE DE MADAME NANCY LABBÉ :

CONSIDÉRANT le départ de Madame Danielle Bédard pour la retraite et qu’il est nécessaire de procéder à l’embauche d’une autre secrétaire trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE l’actuelle secrétaire trésorière, Madame Danielle Bédard, a proposé d’accompagner la nouvelle ressource qui agirait comme secrétaire trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE le comité RH a rencontré Madame Nancy Labbé en entrevue et qu’elle possède les compétences requises pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu à l’unanimité que la Régie procède à l’embauche de madame Nancy Labbé au poste de secrétaire-trésorière en date du 1^{er} décembre 2024, aux conditions stipulées à son contrat, avec une période de probation de 3 mois.

QU’un contrat de travail sera signé entre la Régie et Madame Labbé.

ADOPTÉE

2024-11-102

6. EMBAUCHE DE MONSIEUR BENJAMIN BLANCHET :

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire d’embaucher une ressource supplémentaire comme opérateur de l’usine ;

CONSIDÉRANT QUE le comité RH a rencontré Monsieur Benjamin Blanchet en entrevue et qu’il possède les compétences requises pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu à l’unanimité d’embaucher Monsieur Benjamin Blanchet en date du 4 novembre 2024 à titre d’employé syndiqué, au poste d’opérateur de l’usine de la Régie, le tout sous réserve d’une période de probation prévue à la convention collective.

ADOPTÉE

7. INSCRIPTION À LA FORMATION D’EDMOND :

Ce point est annulé.

8. FACTURATION D’AULAGRIS INC. – BRIS DES BASSINS :

Ce point est annulé.

9. VARIA :

9.1 - ESSAIS DE TOXICITÉ :

Madame Danielle Roy mentionne que ces tests se feront dans les prochaines semaines avec des résultats probables en décembre 2024.

9.2 – CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS :

Madame Danielle Roy mentionne avoir reçu un compte-rendu préliminaire de l’ingénieur WSP concernant les tests à la fumée effectués par Can Explore.

Elle explique que certaines mesures pourraient être entreprises afin de réduire la quantité d’eau aux étangs.

Le rapport complet suivra pour le prochain conseil de décembre 2024.

Une demande d’offre de services a été faite auprès de WSP pour une nouvelle étude de la capacité résiduelle des étangs.

9.3 DÉPASSEMENT DES COÛTS – TRAVAUX DE CAN EXPLORE :

Madame Danielle Roy mentionne qu’il y aura dépassement des coûts concernant les travaux initialement prévus. En effet, la section de conduite sanitaire près du poste de pompage (PP2) était très encrassée. Un gros nettoyage a dû être effectué avant l’alésage de la surface des conduites, sans quoi le colmatage n’aurait pas été possible. Le trou d’homme permettant cedit nettoyage était enfoui sous l’entrée asphaltée d’un résident, ce qui a retardé les travaux initiaux et engendré des frais additionnels pour la Régie.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 9h05.

ADOPTÉE

2024-11-103

Éric Lepage, Président

Danielle Bédard
Secrétaire-trésorière